

**Département de la
CORREZE****Commune de
SEILHAC**

Nombre de Membres :

En exercice : 18

Présents : 15

Votants : 17

Délibération N° 032-2024

**LOCATION MAISON
PISSEVACHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-sept du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Date de convocation du Conseil : le 21 juin 2024

Présents :

MM CHAMBRAS, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES,
Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CLEDIERE , CROUZETTE, NOEL, VERDEYME, VILLATOUX

Absents excusés :

MME POUGET (procuration à M. ORLIANGES)
MME MARLINGE
M. VILLETTE (procuration à Mme CROUZETTE)

Secrétaire de Séance : Mme CROUZETTE

M. Le maire rappelle que la maison située impasse de Pissevache était louée depuis 1 an via un bail précaire, non reconductible tacitement;

Il propose au conseil municipal de signer avec le locataire actuel un bail classique de local à usage d'habitation, pour une durée de 3 ans, reconductible tacitement.

Il rappelle le montant actuel du loyer, 250 € mensuel, et propose au conseil municipal de revaloriser ce tarif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés:

- Fixe le loyer de la maison impasse de Pissevache à 300€ / mois
- Autorise le maire à signer tout bail de local à usage d'habitation pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement avec le locataire actuel

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le maire, Marc Géraudie.**